



Titre professionnel niv. 1 Psychologue du travail

Psychologue du travail

Crédits : 180 ECTS code CPN74 (RNCP enregistrement pour 4 ans – Arrêté du 29 juillet 2014)

Niveau d'entrée : bac+2 - Niveau de sortie : certification de niveau I - **bac+5**

Objectifs et compétences visées

Conduire un bilan de compétences : connaissance approfondie des théories permettant de relier la pensée et le langage dans la pratique professionnelle ou l'auto-analyse, connaissance des bases de la pragmatique de l'interaction, maîtrise des méthodes de formalisation de l'expérience et des méthodes psychométriques, utilisation pratique des tests de personnalité.

Réaliser des expertises et conseiller les CHSCT : connaissance des bases de la théorie du cadre en psychologie et des théories de l'activité, maîtrise des méthodes d'observation (papier/crayon, vidéo...) et de recueil de données du travail en vue de les analyser du point de vue clinique, maîtrise des techniques de coanalyse du travail en clinique de l'activité, application et utilisation des techniques d'auto-confrontations simples et croisées.

Conseiller les entreprises et administrations en organisation du travail : connaissance des principes de la psychologie sociale des organisations, maîtrise des méthodes réflexives et d'animation de groupes, application et utilisation des techniques d'auto-confrontations croisées spécifiquement.

Former et intervenir en matière de santé mentale au travail, de stress et de prévention des conflits : connaissance approfondie des bases de la psychopathologie du travail et de ses applications majeures, maîtrise des méthodes utilisées en psychodynamique du travail et en analyse clinique de l'activité, application et utilisation des techniques d'entretiens de groupe, des outils d'analyse de l'activité et des techniques de restitutions des résultats par écrit et par vidéo.

Analyser le facteur humain dans la qualité de la production, la sécurité des personnes et la sûreté des installations : connaissance fondamentale des théories du facteur humain au travail, connaissance des bases d'analyse de l'erreur humaine, maîtrise de la méthode de l'arbre des causes, maîtrise des méthodes et techniques d'exploitation des données documentaires du travail.

Accompagner les transitions professionnelles et reconnaître les acquis de l'expérience : connaissance de la psychologie du développement des adultes, connaissance de la didactique professionnelle et de ses principes, maîtrise des concepts de base de l'explicitation de l'expérience et de son développement, maîtrise des méthodes psychométriques, maîtrise de méthode d'entretien d'élaboration et des méthodes de formalisation de l'expérience vécue, utilisation du test du SOSIE.

Débouchés

Ces professionnels dont l'activité est soumise au code de déontologie du psychologue développent leur compétences en tant que praticiens libéraux, consultants au sein de cabinets et structures spécialisés ; ou encore, de salariés cadres au sein des DRH ou des CHSCT des grandes entreprises ou administrations. Les emplois occupés peuvent être : Psychologue du travail, Psychologue, Conseil en organisation, Consultant.

Codes ROME les plus proches :

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle.

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise.

Public concerné

Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'alternance.

Conditions d'accès

Etre titulaire d'un Bac+2 ou plus ;

Si Bac+2 et plus hors Psychologie : valider les UE de pré-requis exigés ; Des dispenses automatiques d'UE (sans dépôt de dossier) sont possibles pour les cas prévus. Toute autre demande de dispense ne relevant pas de jurisprudence devra faire l'objet d'un dossier de validation des études supérieures (VES) ;

Les titulaires d'un diplôme bac+4 dans la spécialité et justifiant de l'expérience professionnelle requise peuvent intégrer au niveau de la PST219 ;

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels – décret 1985) – se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation. (cf. détails page 2)

Calendrier prévisionnel 2016-2017

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le lundi 6 juin 2016		
Inscriptions jusqu'au	lun. 31/10/2016	ven. 31/03/2017
Début des cours	lun. 19/09/2016	lun. 27/02/2017
Interruption des cours	sam. 17/12/2016	-
Reprise des cours	lun. 9/01/2017	-
Fin des cours	sam. 11/02/2017	sam. 24/06/2017
Semaine de révisions	sem. du 13/02/2017	sem. du 26/06/2017
Examens 1ère session	sem. du 20/02/2017	sem. du 3/07/2017
Examens 2nde session	du 28/08/2017 au 9/09/2017	
Soutenance du mémoire et séminaires PST219	février 2017	



Conservatoire national des arts et métiers de La Réunion

Equipe pédagogique nationale Travail

Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Cas de dispenses automatiques (sans dépôt de dossier)

- ▶ si Bac+2 et plus hors psychologie :
 - TOF106 et CCE105 au titre de l'UE optionnelle ;
 - TOF101 et TOF105 au titre des 2 UE complémentaires ;
 - PST001 (si bac+2 autre que littéraire, philosophique, juridique et artistique).
- ▶ si Bac+2 de psychologie : PST001, PST002, PST003 et PST004 ;
- ▶ si Licence du Cnam Psychologie du travail (LG038-p3) : année 1 ;
- ▶ Si Licence ou master 1 OU master 1 et 2 de psychologie : PST001, PST002, PST003, PST004, TOF106, CCE105, PST108 et PST115 ;
- ▶ Si master 1 de psychologie ET master 2 de psychologie du travail : PST001, PST002, PST003, PST004, TOF106, CCE105, PST105, PST108, PST115 et PST117.

Tout autre cas non prévu devra faire l'objet d'une demande de VES avec dépôt de dossier.

Prérequis :

- si Bac+ 2 hors psychologie : valider PST001 (uniquement pour Bac+2 littéraire, philosophique, juridique et artistique), PST002, PST003 et PST004 ;
- si Bac+ 2 de psychologie : valider TOF101, TOF105, TOF106 et CCE105.

Année 1 (44/46 ECTS)

formation théorique en psychologie du travail

SEMESTRE 1					
		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
CCE105	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	4	cours		1
PST001	Statistique descriptive et statistique inférentielle	4	TP		1
PST004	Introduction à la psychologie cognitive et éléments de psychologie du développement cognitif	6	cours		1
PST105	Le psychologue, le travail et l'emploi	6	cours		1
PST106	Clinique de l'activité et psychologie du travail	6	cours		1
TOF101	Analyse des emplois et des activités professionnelles	6	TP		1
TOF106	Travail, emploi et qualifications	4	cours		1

SEMESTRE 2					
PST002	Introduction à la psychologie clinique	6	cours		1
PST003	Introduction à la psychologie sociale et des organisations	6	cours		1
PST108	Langage, activité, développement	6	cours		1
PSY206	Psychodynamique et psychopathologie du travail	6	cours		1
TOF105	Accueil et information sur les parcours de formation et les certifications professionnelles	6	cours		1

Année 2 (30 ECTS)

formation pratique et clinique

SEMESTRE 1					
PST115	Les méthodes psychométriques	6	TP		1
ENSEIGNEMENTS ANNUELS					
PST116	Clinique de l'expérience professionnelle : formation pratique	12	TP		1
PST117	Textes et théories en psychologie du travail	12	TP		1

Année 3 (48 ECTS)

formation pratique et clinique

ENSEIGNEMENTS ANNUELS					
PST118	Pratiques de terrain en psychologie du travail	12	TP		1
UA210Q	Expérience professionnelle	36			

Année 4 (60 ECTS)

travaux de fin d'études et mémoire

SEMESTRE 2					
PST219	Séminaires de préparation au diplôme de Psychologue du travail	12	cours		1
UAPS04	Mémoire terminal	48	oral		3

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (voir le service accueil)

(1) coefficients : chaque enseignement fait l'objet d'une validation propre par capitalisation

(2) coefficients : pour l'année 4, l'obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 12/20 est obligatoire. (cf. conditions de délivrance page suivante).

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

a. les élèves n'ayant pas de formation en psychologie doivent valider les UE PST001, PST002, PST003 et PST004 au titre des UE optionnelle et complémentaires.

b. selon le nombre d'inscrits, cette UE pourra être également programmée au 2nd semestre.

c. TOF106 + CCE105 = UE optionnelle ; TOF101 + TOF105 = 2 UE complémentaires

d. prochaine session en 2017-2018

Expérience professionnelle

L'élève doit impérativement valider l'expérience professionnelle **avant** de se présenter au mémoire. Il devra justifier de 2 ans d'expérience dans la spécialité ou 3 ans hors domaine complétés par 6 mois de stage en psychologie du travail. Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé à partir d'au moins 3 UE du parcours validées (se rapprocher du service accueil)

Les élèves ayant validé leur rapport d'expérience dans le cadre de la licence générale Psychologie du travail du Cnam (LG038-p3) en sont dispensés.

Mémoire

A l'issue de la soutenance du probatoire (10 mn d'exposé et 20 mn de discussion), le jury autorise ou non le candidat à s'engager dans le travail d'élaboration de son mémoire. Il oriente et conseille le candidat en ce qui concerne la poursuite de ses études.

Au plus tard, 40 jours avant la date de soutenance du mémoire, le candidat doit faire parvenir le nom et les coordonnées des deux personnalités extérieures choisies dans le milieu professionnel via le service de la scolarité du centre régional. La soutenance dure 1h30 environ.

Le candidat peut se présenter au mémoire 3 fois au maximum.

Pour en savoir plus, <http://psychologie-travail.cnam.fr/>

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Pour la délivrance du certificat, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) Ces conditions sont exigibles avant la présentation au mémoire ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque UE ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle en psychologie du travail ou de 3 ans d'expérience professionnelle hors spécialité ET d'un stage de 6 mois* en lien avec le domaine (à valider impérativement avant le mémoire) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 (coef.1)** aux séminaires de préparation au diplôme de Psychologue du travail (PST219) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 (coef.3)** mémoire terminal ;
- Etre âgé d'au moins 24 ans le jour de la soutenance du mémoire terminal.

* Les conditions d'expérience ci-dessus constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle du candidat, le jury de délivrance peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que sa durée puisse être inférieure à 3 mois.

** Une mention peut être accordée dans le cas où la moyenne des notes obtenues en PST219 et UAPS04, affectées de leur coefficient, est supérieure ou égale à 12/20 - cf. règlement du diplôme de Psychologue du travail pour en savoir plus <http://psychologie-travail.cnam.fr/>

Délivrance de la licence (cf. fiche descriptive de la licence du Cnam LG038-p3)

La validation des UE de l'année 1 du Titre Psychologue du travail (CPN74) permet d'obtenir la licence Psychologie du travail et clinique du travail (LG038-p3) sous réserve d'obtenir en complément la ERG126, le niveau du test Bulat et de justifier d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine (ou 6 mois de stage).

- une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels agréés ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h. Le Titre fait l'objet d'une progression pédagogique sur 4 années qu'il est fondamental de respecter.

Fréquence des cours			
	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	12 regroupements		
Cours	6 regroupements 9 chats <u>OU</u> 6 webconférences	7 regroupements 8 chats <u>OU</u> 6 webconférences	12 regroupements 18 chats <u>OU</u> 12 webconférences
PST219	3 jours de séminaire en février + TP (février à juin)		
<u>Alternance</u> : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation			
durée d'un regroupement et d'une webconférence : 1H20			
durée d'un chat : 40 minutes			

La présence aux TP est obligatoire. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). 2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.

Des webconférences peuvent être proposées pour certaines UE.

Les élèves inscrits en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire.

Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

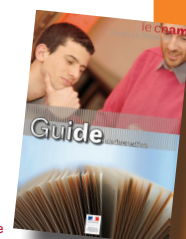
Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente (cf. conditions de délivrance ci-contre)

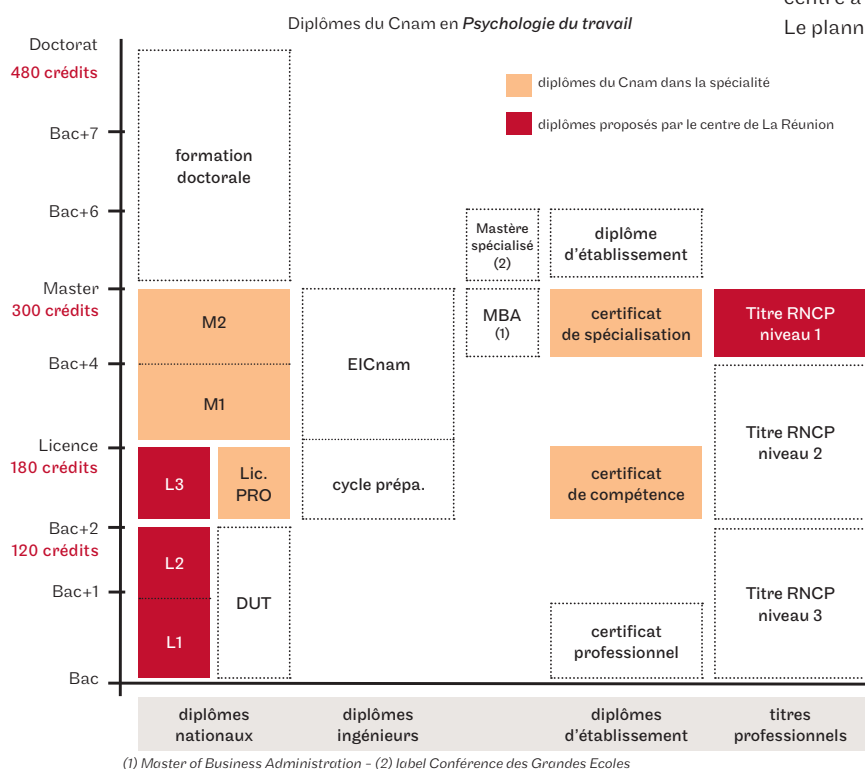
Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.



pour en savoir plus, consultez notre guide : www.cnam.re



Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2016-2017 : **06/06/2016**
- Clôture des inscriptions du 1^{er} semestre (sept. 2016 à fév. 2017) : **31/10/2016**
- Clôture des inscriptions du 2nd semestre (mars à juin 2017) : **31/03/2017**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi ([téléchargeable sur www.cnam.re](http://www.cnam.re)) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur ([téléchargeable sur www.cnam.re](http://www.cnam.re)) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 118 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2016-2017

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

Tarif prise en charge individuelle	individuel payant	demandeur d'emploi *
Frais de dossier ¹	18€	18€
Droit d'inscription forfaitaire ²	100€	100€
Droit complémentaire par UE (tarif. hors FOAD) + mémoire (UAPS04)	60€ / ECTS	Cat. 1 à 4 : 8€ / ECTS Cat. 5 à 8 : 30€ / ECTS
Droit complémentaire par UE ³ (tarification FOAD)		200€ / UE
Expérience professionnelle (UA210Q)	152€	152€

* sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, la formation est prise en charge par l'entreprise via son Opca (organisme collecteur des cotisations de formation) et le stagiaire bénéficie d'une rémunération. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif), contrat/période de professionnalisation, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

Tarif validation ⁴	Tout public
VAE - validation de l'expérience professionnelle	1200€
VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520€
VES - validation des études supérieures	300€

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAP85 pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseillère en validation.

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam, le tarif est de 200€/UE quel que soit la prise en charge - ⁴ Les frais d'inscription sont inclus.

**“Ma réussite,
c'est le cnam !”**



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Florian KERALDY
f2keraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi